

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

Dénomination :

SEGECO AUDIT RHONE-ALPES

Adresse :

170 boulevard de Stalingrad 69006 Lyon -
FRANCE-

n° de gestion :

2000B00933

n° d'identification :

429 084 502

n° de dépôt :

A2012/023271

Date du dépôt :

01/10/2012

Pièce :

Procès-verbal du conseil d'administration



4223986



4223986

SEGECO AUDIT RHONE ALPES
Société anonyme au capital de 949.960 €
Siège social : 170 Bd Stalingrad - 69006 LYON

RCS LYON 429 084 502

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUILLET 2012**

L'An Deux Mille Douze
Le Treize Juillet, à Neuf Heures
Au siège social

Les Administrateurs de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES se sont réunis en Conseil d'Administration sur convocation du Président.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :
Monsieur Jean-Loup ROGE, PDG et Administrateur
Monsieur Francis BERTHON, Administrateur
Monsieur Thibault CHALVIN, Administrateur

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Francis BERTHON assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur :
- l'examen et l'approbation d'un projet d'apport partiel d'actif portant sur une branche d'activité de commissariat aux comptes de la Société SEGECO,
- l'agrément de la Société SEGECO en qualité de nouvel Actionnaire,
- l'augmentation du capital social,
- l'autorisation à donner au PDG d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de Commerce,
- et sur toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

EXAMEN DU PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

. Le Président expose au Conseil les motifs qui ont inspiré le projet d'apport partiel d'actif d'une branche de commissariat aux comptes (hors autre branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes apportée à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE)

25

de la Société SEGECO au profit de notre Société, ces deux Sociétés étant contrôlées majoritairement par la Société SEGEPRO, à savoir essentiellement :

- séparation complète des activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes afin de permettre :
 - . une sécurité juridique et financière accrue par rapport aux responsabilités de la profession de commissariat aux comptes,
 - . une meilleure couverture en terme d'assurances,
 - . d'accroître la professionnalisation des équipes,
 - . de développer de nouvelles activités dans la Société SEGECO qui ne peuvent être réalisées conformément aux dispositions réglementaires que si cette Société n'a plus d'activité de commissariat aux comptes,
- renforcement de l'activité de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES,
- simplification de la structure administrative et juridique de l'activité de commissariat aux comptes,
- simplicité de gestion,
- amélioration des services rendus à la clientèle,
- amélioration de la rentabilité de l'ensemble.

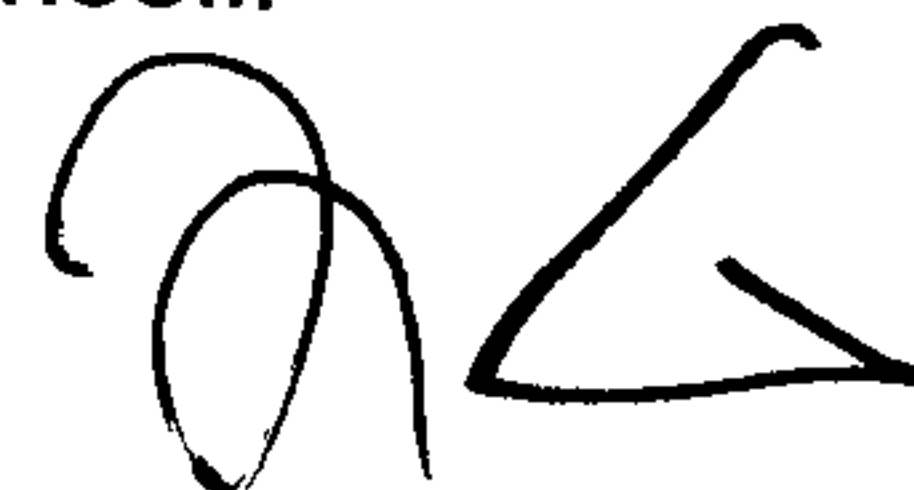
Il est précisé que dans le cadre de ce projet, l'activité de commissariat aux comptes de la Société SEGECO a été séparée en deux branches d'activité, l'une faisant l'objet du présent apport et l'autre faisant l'objet d'un apport partiel d'actif au profit de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, autre Société du groupe SEGEPRO et ce, sous réserve de l'approbation par les Assemblées Générales de ces deux sociétés.

Les critères ayant permis la séparation de ces deux branches sont essentiellement des critères géographiques dans une logique d'optimisation organisationnelle et économique, l'exploitation dans la Société SEGECO se faisant déjà dans cette logique :

- * mandats de titulaire dans des sociétés dont le siège social est situé dans les départements 63 et 03 : apportés à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,
- * mandats de titulaire dans des sociétés dont le siège social est situé dans les départements 42, 69, 38, 73 et 07 : apportés à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES,
- * mandats de titulaire dans des sociétés dont le siège social est situé dans le département 43 : analyse au cas par cas par rapport à l'organisation des missions et au lieu d'implantation du personnel (directement ou en sous-traitance) réalisant ces missions,
- * mandats de titulaire dans des sociétés dont le siège social est situé dans les autres départements : analyse au cas par cas.

Il est enfin précisé que concernant les mandats de commissaire aux comptes suppléant détenus par la Société SEGECO, ils ont été tous affectés à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, excepté les dossiers dans lesquels la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES est commissaire aux comptes titulaire.

Il expose ensuite les modalités de l'opération telles qu'elles ressortent du projet de contrat d'apport partiel d'actif dont il donne lecture au Conseil.



. La branche d'activité de commissariat aux comptes (hors autre branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes apportée à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE) de la Société SEGECO serait apportée à notre Société. Le Président rappelle au Conseil la description de la branche d'activité et les éléments qui la composent tels qu'ils ressortent du projet de contrat d'apport partiel d'actif.

. Ce projet prévoit :

. un apport sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 août 2011 de la Société SEGECO,

. une rémunération de l'opération sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 août 2011 pour la valorisation des actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES à créer.

En annexe au présent procès-verbal est jointe une note descriptive sur la valorisation de l'apport et des actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Il ressort des méthodes retenues que :

- la valeur totale des biens et droits apportés au titre de la branche d'activité de commissariat aux comptes (hors autre branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes apportée à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE) à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES s'élève à 217.858,90 €,

- que la valeur unitaire de l'action de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES ressort à 25,59 €.

Calcul du nombre d'actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES à créer : valeur nette des apports (217.858,90 €) / valeur de l'action SEGECO AUDIT RHONE ALPES (25,59 €) = 8.513,44 actions arrondies à 8.513 actions.

En rémunération de l'apport partiel d'actif de la Société SEGECO, il serait attribué à la Société SEGECO 8.513 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 85.130 €.

Le capital de notre Société serait ainsi augmenté d'une somme de 85.130 € et porté ainsi de 949.960 € à 1.035.090 €.

Le nouveau capital de notre Société ressortirait donc à 1.035.090 €, divisé en 103.509 actions de 10 € chacune, d'une seule catégorie, entièrement libérées.

. Afin d'obtenir une séparation complète de l'activité de commissariat aux comptes, la Société SEGECO ne conservera pas pendant 3 ans les actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES qu'elle recevra en contrepartie de son apport. En conséquence, l'engagement de conservation pendant 3 ans des actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES reçues par la Société SEGECO ne sera pas souscrit par la Société SEGECO et le présent apport partiel d'actif ne pourra pas bénéficier du régime fiscal de faveur en matière d'impôt sur les sociétés prévu par les articles 210 B et 210 A du Code Général des Impôts.

. Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, l'actif net de la branche de commissariat aux comptes apporté en valeur comptable à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES étant insuffisant pour permettre la libération de l'augmentation de capital de la Société SECEGO AUDIT RHONE ALPES et ce, alors même que les Sociétés concernées par le présent apport partiel d'actif sont sous contrôle commun de la Société SEGEPRO, l'apport partiel d'actif de la branche d'activité de commissariat de la Société SEGECO au profit de notre Société sera réalisé aux valeurs réelles.

Il est précisé que cette dérogation est possible dans la mesure où la société bénéficiaire est préexistante (c'est-à-dire pas créée pour l'opération d'apport partiel d'actif) et où elle a une activité préexistante.

Justifications de cette insuffisance :

- la rémunération des apports devant se faire aux valeurs réelles des sociétés, il faut prendre en compte la valeur réelle de la branche de commissariat aux comptes apportée à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, soit 217.858,90 €,

- valeur unitaire de l'action SEGECO AUDIT RHONE ALPES : 25,59 €

- création de 8.513 actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES de 10 € de valeur nominale chacune à attribuer à la Société SEGECO, soit une augmentation de capital de 85.130 € pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES

- actif net en valeur comptable dans les comptes au 31 août 2011 de la Société SEGECO pour la branche de commissariat aux comptes apportée à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES : 83.841,90 € qui est donc insuffisant pour permettre la libération du capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

En conséquence, les biens d'actif immobilisés apportés par la Société SEGECO seront transcrits pour leur valeur réelle dans les écritures de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Ainsi, les actifs apportés par la Société SEGECO à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES ont été estimés dans le projet de traité d'apport partiel d'actif à leur valeur réelle, conformément aux valeurs retenues dans le cadre de la détermination de la parité d'échange, soit un montant total de 244.923,22 €.

Compte tenu du passif transféré (27.064,32 €), la valeur nette des apports ressort à 217.858,90 €.

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 217.858,90 €, et le montant de l'augmentation de capital de notre Société, soit 85.130 €, constituerait une prime d'apport et serait inscrite pour son montant, soit 132.728,90 €, au passif du bilan de notre Société et sur laquelle porteraient les droits de tous les Actionnaires, anciens et nouveaux, de notre Société.

Nous vous proposons de stipuler dans le contrat d'apport partiel d'actif que de convention expresse, la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif :

- vaudra autorisation pour le Conseil d'administration de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES de prélever sur le solde de ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à l'apport,

- vaudra autorisation pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES à donner à la prime d'apport toutes autres affectations autres que l'incorporation au capital.

Il est précisé que le passif transmis sera supporté par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES seule, sans solidarité avec la Société SEGECO.

. Le Président présente, pour satisfaire aux dispositions de l'article 258 du décret du 23 mars 1967, un état comptable arrêté au 30 avril 2012, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du contrat d'apport partiel d'actif, établi selon les mêmes méthodes et suivant la



même présentation que le dernier bilan annuel. Il commente les résultats de la Société au cours de cette période.

Puis, le Président offre la parole aux administrateurs.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, :

- approuve l'état comptable de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES arrêté au 30 Avril 2012, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du contrat d'apport partiel d'actif ; ledit état comptable sera mis à la disposition de nos Actionnaires,
- approuve le projet d'apport partiel d'actif d'une branche de commissariat aux comptes de la Société SEGECO au profit de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES ainsi que le projet de contrat d'apport partiel d'actif qui lui a été présenté.

Il confère tous pouvoirs à Monsieur Jean-Loup ROGE, PDG, aux fins de signer ledit contrat d'apport partiel d'actif et d'une manière générale de procéder aux opérations nécessaires en vue de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

En outre, le Conseil donne pouvoir à Monsieur Jean-Loup ROGE, Président Directeur Général, à l'effet de signer la Déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de Commerce, sous réserve de l'approbation de l'apport partiel d'actif par les Assemblées Générales Extraordinaires des Actionnaires des Sociétés SEGECO et SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Enfin, le Président, après avoir exposé que si l'apport partiel d'actif était approuvé, la Société SEGECO deviendrait Actionnaire de notre Société, demande au Conseil d'agréer la Société SEGECO en qualité de nouvel Actionnaire.

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, agréé la Société SEGECO en qualité de nouvel Actionnaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET TEXTE DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête à l'unanimité les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote des Actionnaires.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires pour le 30 août 2012 à 9 heures, au siège social, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire à la Scission,
- Approbation du projet d'apport partiel d'une branche d'activité de commissariat aux comptes de la Société SEGECO au profit de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES ; approbation des apports et de leur rémunération,
- Augmentation du capital social,
- Constatation de la réalisation définitive de l'opération,



- Modifications corrélatives des statuts de la Société,
- Prélèvement à opérer sur la prime d'apport,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il donne tous pouvoirs à son Président pour la convocation et la préparation de cette Assemblée et il le charge de prendre toutes mesures en vue de permettre aux Actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à l'opération d'apport partiel d'actif à la prochaine Assemblée, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

==oooOooo==

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

J.L. ROGE



F. BERTHON



ANNEXES

VALORISATION DE LA BRANCHE COMPLETE ET AUTONOME D'ACTIVITE ET VALORISATION DES ACTIONS SEGECO AUDIT RHONE ALPES

- valeur de la branche complète et autonome d'activité :

. Concernant les éléments incorporels, à savoir le fonds de commerce (clientèle constituée de mandats de commissariats aux comptes) :

Le calcul a été fait sur la base de la liste des mandats de commissariat aux comptes titulaire faisant partie de la branche complète et autonome d'activité apportée, à savoir les mandats figurant dans la liste annexée ci-dessous.

Le calcul a été le suivant : honoraires annuels affectés d'un coefficient 1 et proratisés selon le nombre d'exercices restant à certifier avant le renouvellement.

Soit une valeur de clientèle de 145.299 €.

. Concernant les autres éléments d'actif : leur valeur réelle correspond à leur valeur comptable.

- valeur de l'action SEGECO AUDIT RHONE ALPES :

La valeur d'une action SEGECO AUDIT RHONE ALPES est calculée de la façon suivante :

* utilisation de deux méthodes :

1) méthode 1 : méthode patrimoniale :

. montant des capitaux propres de la Société (soit 2.425.070 €) dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2011,

. majoré de la provision pour impôts comptabilisée lors de la scission de la Société PIN & ASSOCIES le 31 août 2011, soit 1.017.715 €,

. majoré de la valeur de la clientèle égale à la production vendue affectée du coefficient 1 avec certains retraitements et ce, au 31 août 2011 :

* production vendue égale à 1.069.417 € comprenant 8 mois d'activité de la Société PIN & ASSOCIES (branche commissaire aux comptes),

* augmentée de la production vendue (avec retraitement des produits constatés d'avance) de la Société PIN & ASSOCIES (branche commissaire aux comptes réalisant 20% de la production vendue totale de ladite Société) pour 377.260,60 € (dont 127.762,80 € de produits constatés d'avance) pour les mois de septembre à décembre 2011,

* soit une valeur de clientèle égale à 1.446.677,60 €



. minoré de la valeur comptable de la clientèle au 31 août 2011 (3.053.147 €),
. soit 1.836.315,60 € de valeur pour les 94.996 actions composant le capital au 31/08/2011,

2) méthode 2 : méthode par actualisation de flux

. montant des résultats d'exploitation multiplié par 6, et ce, au 31 août 2011 :

* résultat d'exploitation comprenant 8 mois d'activité de la Sociétés PIN & ASSOCIES (branche commissaire aux comptes), égal à $405.592 \text{ €} \times 6 = 2.433.552 \text{ €}$

* augmenté du résultat d'exploitation multiplié par 6 de la Société PIN & ASSOCIES (sur la base de 37,20% du chiffre d'affaires) pour 140.180,71 € pour les mois de septembre à décembre 2011, soit 841.084,26 €,

. majoré de la trésorerie nette et ce, au 31 août 2011, soit 234.649,07 €,

. soit 3.509.285,03 € de valeur pour les 94.996 actions composant le capital au 31/08/2011,

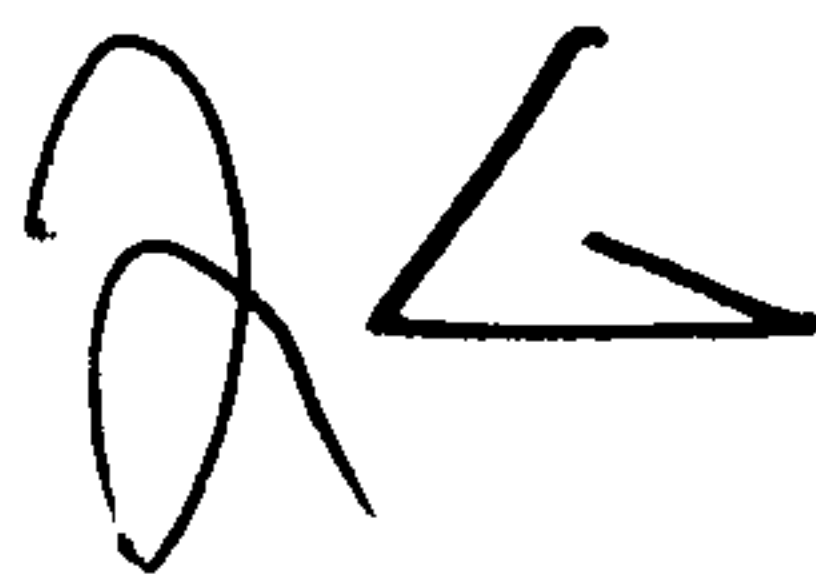
3) moyenne des deux méthodes :

* $(1.836.315,60 \text{ €} + 3.509.285,03 \text{ €}) / 2 = 2.672.800,46 \text{ €}$ pour les 94.996 actions composant le capital de la Société au 31/08/2011, soit 28,14 € par action

* en conséquence, valeur d'une action SEGECO AUDIT RHONE ALPES fixée à 28,14 € avant distribution de dividendes

* distribution de dividendes intervenue le 26 janvier 2012 : 2,55 € par action

* valeur de l'action SEGECO AUDIT RHONE ALPES base 31/08/2011 et après distribution de dividendes : 25,59 €



LISTE DES MANDATS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES TITULAIRE APPORTES A
SEGECA AUDIT RHONE ALPES

N° mandat	Entité Contrôlée	Siren	Valeur
1202181864	ALEOSIS	529454373	4 000
1202008089	ARL INVESTISSEMENT	451886410	2 525
	ASSOCIATION ENVIE LOIRE	394101570	515
1202085287	B A G E.	326942687	3 440
1202142311	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE- LOIRE	380386854	30 380
1202085297	CESAROME	422882928	3 090
45034651	CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU FOREZ CMF	887150316	2 950
81006682	CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES R.V.	585550197	2 232
1100011357	COTTIER PRESTATIONS SERVICES	418532560	4 000
81005745	ETABLISSEMENTS CROUZOLON	380963108	2 480
1100041239	DAUPHIN CONSTRUCTION	412516627	2 013
45029437	EURO SANDOW	393693106	1 573
1202013765	EUROPROP'SERVICES	428283097	2 207
1202016250	FILIPLAST	434027512	1 950
1200320746	FIPLAST	433573995	1 857
1202119744	G.P.S.	433607645	1 967
1202016235	GRENIER OPTIQUE	310865696	1 210
81005886	SA D'HLM LE FOYER VELLAVE	585750177	10 013
1201987395	J.F. INDUSTRIES ELECTRIQUES	500354295	2 160
1202145295	LA BOUTIQUE DU LINGE	409545571	1 067
1202008082	LD CONSULTANTS	440910594	1 350
1202145356	PAIN POUR L'EMPLOI (LES ATELIERS DE L'ESPOIR)	413174509	800
1202120245	LIGUE NATIONALE DE CYCLISME	509334199	4 000
1202134936	LOCAM - LOCATION AUTOMOBILES MATERIELS	310880315	3 333
81007518	LOGIVELAY	586150153	3 363
45030007	MIB - HYDRO	554503813	3 280
1202086368	MIDIS	440698504	1 000
1100051183	MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DES HCL	779846849	5 140
	NOUVEL OXYGEN		212
1202024508	OSSABOIS FINANCES	500308366	7 217
1202013864	PERFORMER C.N.C.	442991253	2 850
1202181714	PH 1	519764039	667
1202015691	POLYTRAME	326027455	3 867
1100058635	PONOT	381464569	4 732
45030008	PONS ET SABOT	319024980	2 300
1100025915	R.V. FINANCES	483866414	3 440
	ENVIE ENVIRONNEMENT ET EMPLOI LOIRE - ENVIE 2 E LOIRE	509242228	515
1202069019	E.O.R.	509087318	2 000
1100058460	SECURIPRO	491683439	600
	SERVICES LOGEMENT 43		667
1200910248	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DU VELAY	402638001	1 967
1100649154	SOREGOR	069200210	3 667
1100047330	SYNVENTIVE HOLDING	439503087	333
1100047326	SYNVENTIVE MOLDING SOLUTION	439503574	2 240
1202008072	TAMERA VOYAGES D'AVENTURES	397770389	1 840
1202007697	UTIM CENTRE	779145614	2 293
	TOTAL		145 299

: LISTE DES MANDATS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES SUPPLEANT APPORTES A SEGECO AUDIT
RHONE ALPES

n° CNCC	Entité Contrôlée	SIREN
81004225	CARPA AJ	
81005169	ETABLISSEMENTS BOLLAND	328 834 403
81006123	MFR MARLHES	308 705 565
81006124	MFR MONTBRISON	335 090 890
81006126	FEDERATION DEPART. MFR (FDMFREO)	351 173 323
81006127	MFR TARTARAS	776 421 802
81006128	MFR ST CHAMOND	776 356 164
81006130	MFR MORNAND EN FOREZ	402 112 973
81007156	CARPA GRP	
81009221	INSTITUT RURAL DE ST ETIENNE (MFR DE ST ETIENNE)	302 842 075
81009222	MFR DU PARC	399 345 693
1100006277	C'DIS	444 785 562
1100030074	RP MANAGEMENT	491 371 191
1100038466	OPTICIEN GIROD	382 456 846
1100040519	AUTOMOBILES R.V.O	384 148 490
1100044697	SOCIETE THIernoISE D'HOTELLERIE	491 437 323
1100047215	DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL	480 775 782
1100061299	SAPEC	301 053 310
1100064302	C2A	324 274 281
1100072429	SUNVIAUTO	423 402 585
1201979711	SARF	333 544 062
1201980741	CORAP SAS	399 362 029
1201980744	SOCADIS	304 428 527
1201980745	SEM VOLCANS	423 556 356
1202019791	SCIERIE DUBOT ET FILS	314 153 446
1201010969	THEA HOLDING	500 309 042
1202028449	LUC CHILDERIC SA	383 467 313
1202082099	CHARPENTIER CASDEENS	407 912 724
1202083890	NEYRIAL HAUTE TECHNOLOGIE	407 672 807
1202083909	LABORATOIRES THEA	390 813 988
1202084006	OBJECTIF SANTE	402 460 489
1202087344	AUVERTRANS	315 519 751
1202102022	LABO LYOCENTRE	529 243 271
1202102141	SIRRR	402 825 749
1202102205	TECHNIQUES AVANCEES D'Auvergne	339 020 893
1202103254	RHONE PEINTURE	440 306 264
1202107792	ESKA	746 680 040
1202126547	FELET ESTAMPAGE	317 308 377
1202130938	GORCE	382 441 988
1202130947	AUREP	409 372 844
1202131049	FISCHER CASTET	706 480 159
1202142299	AU NAIN COUTELIERS	775 635 923
1202143452	SELARL IMAGERIE MEDICALE 63	418 606 091
1202144671	ASSOCIATION ETRE ET AVOIR	
1202146530	DUROLLE EMBALLAGES - GOYON CHEVALERIAS	349 385 955
1202154616	CFI	489 420 034
1202164836	BENAC	378 809 529
1202164842	ELEC INDUSTRIE	325 175 180
1202164848	AGA MAISON SAINT JOSEPH	779 238 831
1202164862	PROBIONOV	409 514 353
1202165751	EMO	513 434 290
1202165842	AUBIGNAT BAGNAUD	858 201 478
1202182073	IBEP-EB	415 241 553